

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Châteaubriant

— version provisoire du 23/02/2020 à 16:56 —

Introduction

A Châteaubriant, 70% des habitants travaillent sur la commune. Les trajets font souvent moins de 5km.

Nous invitons les candidats aux élections municipales à répondre à ce questionnaire en nous démontrant ce qu'il mettront en place pour faire de notre ville un véritable territoire cyclable. Quelles mesures seront prises pour réduire de 30%, d'ici à 2023, les déplacements individuels en automobile et augmenter de 10% l'usage des modes doux ?

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *La ville de Châteaubriant s'est dotée d'un Plan Global de Déplacement en 2018.*

Etes-vous prêt, désormais, à aller plus loin en adoptant un véritable plan pour développer la marche à pied et le vélo, afin d'atteindre l'objectif d'une augmentation de 10% en 2023 ?

Les cyclistes ont fait de nombreuses propositions que nous avons mises en ligne sur notre site internet : <http://www.veli-velo.fr/>, cliquer sur l'onglet "zones à problèmes".

Définir une charte de qualité des aménagements cyclables et piétonniers serait un plus et permettrait une meilleure lisibilité de la part des usagers.

Action n°2 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 100 000 euros

Le Plan Global de Déplacement voté le 13 décembre 2018 prévoit un budget de 900 000 euros sur 7 ans. Serait-il possible de connaître la part que représentent les modes actifs de déplacement dans ce budget ? Il va falloir faire des choix stratégiques pour un réel développement des aménagements cyclables, pas seulement des coups de peinture sur la chaussée, en bordure des caniveaux.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Un Monsieur ou Madame vélo, élu, n'est pas forcément le ou la première adjointe. Il nous semble important que cette personne effectue la plupart de ses déplacements à vélo et ou à pied, car elle comprendra bien la problématique des usagers au quotidien.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Le long de la rocade et en direction des zones d'activités,

Rue du 8 mai 45,

Rue Alsace Lorraine,

Rue des Tanneurs,

Rue des Déportés Résistants,
Rue de la gare,
Boulevard de la République,
Boulevard Victor Hugo (accès à l'école Nazareth),
Rue du Faubourg St Michel.

Lorsque la rue n'est pas assez large, envisager la mise en oeuvre de véritable chaudière (à expérimenter dans la rue d'Ancenis, puisque actuellement les automobilistes qui se croisent empiètent sur la bande cyclable qu'ils n'ont pas le droit de franchir)

Il conviendrait de supprimer le stationnement automobile sur les axes structurants qui ont été identifiés dans le PGD, afin d'y aménager des pistes cyclables (comme dans la rue Jaurès). Cela devrait être possible puisque 3/4 des ménages disposent d'un emplacement de stationnement privé (selon le diagnostic réalisé par le cabinet ITEM en 2016).

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Exploiter le PGD intercommunal voté en 2019. Des adhérents de Véli-vélo sont disposés à apporter leur expérience d'usagers.

Action n°6 :

Mettre le vélo au cœur Le projet "Action cœur de ville" est l'occasion rêvée de mettre à l'honneur la marche et le vélo et surtout tenir compte d'emblée de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (ne pas reproduire ce qui a été fait place de la Motte, où les PMR ne peuvent pas accéder du parking à l'espace commerces : les voitures stationnent légalement devant les passerelles permettant de franchir le fossé (il suffirait de supprimer 4 places de parking)

Appliquer systématiquement la loi "LAURE" obligeant à mettre en place des aménagements cyclables lors de chaque création ou rénovation de voirie.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Dans le cadre du réaménagement de la rue du Duc d'Aumale, il conviendrait d'interdire la circulation automobile dans la portion située entre la rue de la Renaissance et la rue des Déportés Résistants afin de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes dans cet espace pittoresque au pied du château. Les véhicules motorisés roulent très vite en passant sous le pont de chemin de fer. Les habitants du quartier du faubourg de Chécheux ont déjà signalé les frayeurs qu'ils ont eues à ce point de passage sous le pont.

A Châteaubriant, de nombreuses rues sont en sens unique pour les voitures dans les quartiers résidentiels, il faudrait y limiter la vitesse à 30km/h et instaurer systématiquement le double-sens pour les vélos afin que ces derniers empruntent le moins possibles les grands axes ou les places comme la Place de la Motte, Place Charles de Gaulle, Place Ernest Bréant (très dangereuse pour les cyclistes qui chutent sur les pavés glissants)

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Créer systématiquement des "bypass" vélo sur les chicanes, dos d'âne et autres rétrécissements de voirie (destinés à réduire la vitesse des véhicules motorisés) afin d'améliorer le confort et la sécurité des cyclistes qui, eux, ne seront pas ralentis en côte et d'éliminer le risque d'accident lié au rabattement des voitures sur les cyclistes pour pouvoir "passer" en premier.

Actuellement très peu d'automobilistes respectent la limitation de vitesse à 30 km/h, dans la rue des Déportés Résistants, rue du Château, boulevard Victor Hugo, malgré la présence de ralentisseurs. La

mise en œuvre d'aménagements cyclables permet d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

Action n°9 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
A Châteaubriant, de nombreuses rues sont en sens unique pour les voitures, il faudrait y limiter la vitesse à 30km/h et instaurer systématiquement le double-sens pour les vélos afin que ces derniers empruntent le moins possible les grands axes, les giratoires ou encore les places dangereuses (Place de la Motte, Place Charles de Gaulle, Place Ernest Bréant ...)

Action n°10 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Mettre en œuvre le dispositif d'éco-mobilité scolaire en développant des aménagements cyclables sécurisés dans un rayon minimum de 1 km de l'école.

Des familles ont fait le choix d'habiter en centre ville pour envoyer leurs enfants à l'école à vélo mais n'osent pas le faire car il y a trop de danger à cause de la circulation automobile.

Action n°11 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement S'engager sur une tolérance zéro envers le stationnement illicite récurrent sur les bandes cyclables et les trottoirs, le stationnement longitudinal non respecté, et le débordement dans les bandes cyclables par tous les moyens appropriés.

Sensibiliser la population et la police municipale à cette problématique.

Orienter les voitures vers les parkings qui ne sont pas tous identifiés et sont parfois sous occupés (exemple parking derrière le bâtiment de l'ancienne école de musique)

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé Installer des stationnements vélos couverts et sécurisés sur les aires de covoiturages. Certains parkings comme Place Charles De Gaulle, parc Radevormwald sont des points de rencontre pour des départs en covoiturage., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Faire respecter les stationnements pour les vélos. Mettre les poubelles à la place des vélos derrière la mairie ne donne pas une bonne image.

Action n°13 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°14 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Etendre l'aide à l'achat existante à d'autres types de vélos : triporteur, vélo-cargo, remorque...

Action n°15 :

Mettre des locaux à disposition de l'association Véli-Vélo pourrait y effectuer ses ateliers d'auto réparation et brico vélo. Nous aurions la possibilité de stocker des vélos qui nous sont offerts et pourraient être donnés ou prêtés à des personnes à faibles revenus.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°17 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°18 :

Créer une “journée sans voiture”.

Action n°19 :

Créer une “fête du vélo”.

Action n°20 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Mettre à profit la semaine de la courtoisie pour passer des messages aux cyclistes et aux automobilistes.